



L'acat en action

L'acat agit AGIR EST EFFICACE. RESTONS VIGILANTS international/france. HOMMAGE . RENCONTRES.
ÉVÉNEMENTS . Paroles au coeur de l'action . Au fil des jours .

REMERCIEZ VOS MILITANTS POUR CE QU'ILS FONT !

**L'ACAT a rencontré le défenseur des droits de l'homme,
Alexei Sokolov, lors d'une mission d'enquête en Russie.**

Ekaterinbourg, 2 octobre 2011.

Goulia et Alexeï Sokolov me regardent en écarquillant les yeux et un grand sourire illumine leur visage. Je viens de leur décrire la mobilisation menée par l'ACAT et ses adhérents entre l'arrestation d'Alexeï, en mai 2009, et sa libération conditionnelle, en juillet 2011. Ils sont notamment stupéfaits par le nombre de personnes qui ont envoyé les *Appels urgents* de l'ACAT.

« Nous savions que des personnes s'étaient mobilisées, mais on ne se doutait pas cette ampleur », s'exclame Goulia, l'épouse d'Alexeï. « C'est notamment grâce à cette mobilisation internationale qu'il n'a pas été torturé et qu'il a pu sortir de prison. » Alexeï a passé deux ans et trois mois en prison parce qu'il avait dénoncé différentes affaires de torture dans les geôles russes. En partant, il me glissera : « S'il vous plaît, remerciez pour moi tous vos militants pour ce qu'ils font. »

Je vous retransmets donc son remerciement... sans oublier d'autres témoignages similaires à votre adresse de la part de militants russes rencontrés au cours de mon enquête sur la torture en Russie, à l'automne 2011.

CHRISTINE LAROQUE, Responsable des programmes
Asie/Russie, ACAT-France



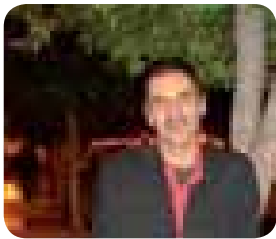
ACAT
agit

ACTION NOV. DÉC.
2011 Égypte.
voir page 55-56



AGIR EST EFFICACE

Angola, Bahreïn, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Etats-Unis, Ethiopie, France, Guatemala, Guinée, Israël/Palestine, Liban, Maroc, Mexique, Ouganda, République centrafricaine, RDC, Rwanda, Soudan, Syrie, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam, Zimbabwe



Tunisie

Abdellatif Bouhjila, arrêté en 1998 et libre depuis 2007, a enfin obtenu son passeport, le 15 septembre 2011. Cet ex-prisonnier d'opinion était privé de tous ses droits depuis sa libération, faisant l'objet de tracasseries administratives et de menaces. Malade et interdit de soins dans son pays, il espère désormais se faire soigner à l'étranger.



Chine

Le pasteur **Zhang Rongliang** a été remis en liberté le 31 août 2011, soit neuf mois avant la fin de sa peine de prison. Ce responsable religieux d'un des réseaux les plus importants d'Églises clandestines avant son arrestation en décembre 2004, avait été condamné en juillet 2006 à sept ans et demi de prison pour « sortie illégale du territoire » : il s'était rendu à l'étranger pour des conférences internationales.



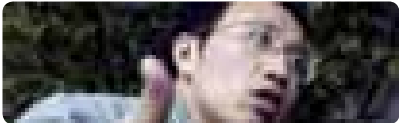
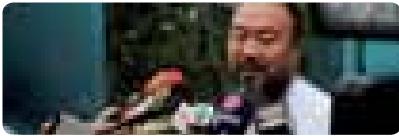
Ouganda

Al Amine Kimathi, membre du Forum musulman des droits humains, a été libéré le 12 septembre 2011. Venu du Kenya pour représenter des compatriotes arrêtés à la suite des attentats-suicides du 11 juillet 2010 à Kampala, il avait été arrêté le 15 septembre 2010. Ces attentats pendant la Coupe du monde de football avaient tué 76 personnes. Avec lui, quatre autres suspects ont aussi été libérés.

TOUT CONNAÎTRE DES ACTIONS DE L'ACAT-FRANCE WWW.ACATFRANCE.FR

Liban

Issam Attieh Said, prisonnier palestinien au Liban, parrainé par l'ACAT-France, a été libéré en août 2011 après vingt-six ans de prison. Arrêté en 1985, il a été condamné à 187 années de prison pour quarante-huit infractions dont deux auraient été commises alors qu'il était déjà en prison. Plusieurs associations, dont l'ACAT, lui ont permis de bénéficier de l'assistance d'un avocat et d'obtenir la confusion des peines et sa libération.



Chine

L'artiste **Ai Weiwei** et le journaliste **Hu Jia**, deux dissidents connus, ont été libérés respectivement le 22 et le 26 juin 2011, quelques jours avant la visite du Premier ministre chinois en Europe... Arrêté quelques mois avant les Jeux olympiques, le 27 décembre 2007, Hu Jia avait été condamné, en avril 2008, à trois ans et demi de prison pour tentative de subversion à cause de ses propos publiés sur Internet et de ses entretiens accordés à la presse étrangère. Il a donc purgé la quasi-totalité de sa peine. Il a reçu le Prix Sakharov pour la liberté de pensée le 23 octobre 2008, décerné par le Parlement européen, en dépit de pressions exercées par Pékin sur les eurodéputés. Ai Weiwei, l'un des concepteurs du célèbre stade olympique en forme de nid d'oiseau, a été relâché sous caution, après trois mois de mise au secret. Leur liberté de parole et d'action reste toutefois strictement limitée : « Hu Jia sera privé de ses droits politiques pendant un an et ne pourra pas rencontrer les médias » écrit son épouse Zeng Jinyan sur Internet.

Avancée



Mexique | **Valentina Rosendo Cantú** et **Inés Fernández Ortega**, femmes indigènes me'phaa de l'État du Guerrero, ont été violées et torturées par des militaires en 2002. Neuf ans après, n'ayant pas obtenu justice au plan national, elles ont fait appel auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui, en juillet 2010, a conclu à l'obligation pour l'État mexicain d'ordonner une enquête et la tenue d'un procès pénal, dans le cadre d'une procédure civile.

En mai 2011, un *Appel urgent* de l'ACAT-France demandait l'application de cette décision. Le 12 août 2011, un pas important a été franchi : le Bureau du procureur général de la justice militaire a transféré les dossiers à la juridiction civile.

À suivre

Tchad | Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et vice-président de la Commission des lois, a demandé au ministre de la Défense la déclassification de documents diplomatiques dans le cadre de l'enquête concernant la disparition d'**Ibni Oumar Mahamat Saleh** : « il n'y a pas d'objection à cette transmission de documents » lui a-t-il été répondu. Restent maintenant à connaître la date de cette déclassification et les modalités de consultation desdits documents qui pourront sans doute faire avancer l'enquête. En mai 2011, un *Appel urgent* de l'ACAT-France demandait l'application de cette décision. Le 12 août 2011, un pas important a été franchi : le Bureau du procureur général de la justice militaire a transféré les dossiers à la juridiction civile.

États-Unis | En 1995, **Duane Buck** avait été condamné à la peine capitale pour le meurtre de son ex-petite amie et d'un ami de celle-ci. L'injection létale devait avoir lieu le 15 septembre au soir dans l'État du Texas. Mais, considérant que son procès avait été entaché de considérations raciales, la Cour suprême des États-Unis lui a accordé *in extremis* un sursis.

Tunisie | Le 29 septembre, le tribunal militaire de Bab Saadoun a prononcé un non lieu dans l'affaire de **Samir Feriani**, premier prisonnier d'opinion de la Tunisie post-révolutionnaire. Arrêté avec violence sur la voie publique le 29 mai dernier, ce haut cadre de la police avait été placé en détention dans une caserne militaire. Il était poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'État : il avait écrit au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur du premier gouvernement de transition, et dénoncé notamment la destruction d'archives au ministère de l'Intérieur et les liens de Ben Ali avec le Mossad. Ses lettres avaient été reprises par des médias tunisiens. Malgré l'abandon des poursuites pour atteinte à la sûreté de l'État, Samir Feriani reste poursuivi, devant la justice civile, pour d'autres charges parmi lesquelles la diffusion de fausses informations.

Togo | Les autorités togolaises ont annoncé, le 18 septembre 2011, l'ouverture d'une enquête « impartiale » sur les allégations de tortures commises par des agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR) pour des faits survenus après le coup d'État déjoué d'avril 2009.

RESTONS VIGILANTS international

MAUVAISES NOUVELLES

Bahreïn

Le 28 septembre 2011, la Cour d'appel de sûreté nationale a confirmé les condamnations à des peines allant de deux ans d'emprisonnement à la prison à perpétuité prononcées à l'encontre de quatorze opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme bahreïnais. Ceux-ci étaient poursuivis en raison de leur participation aux manifestations en faveur de réformes démocratiques qui agitent le Royaume du Bahreïn depuis mi-février.



Vietnam

Pham Minh Hoang, professeur de mathématiques et blogueur franco-vietnamien, est détenu depuis le 13 août 2010 pour ses écrits sur son blog. Le 10 août 2011, il a été condamné à trois ans de prison, suivis de trois ans de résidence surveillée.



États-Unis

Malgré des doutes substantiels sur sa culpabilité, Troy Davis, 42 ans dont 22 dans les couloirs de la mort, a été exécuté le 21 septembre 2011 à Jackson (Georgie).

En 1991, il avait été condamné à mort pour le meurtre d'un policier deux ans plus tôt. Sa condamnation se basait exclusivement sur les récits de neuf témoins, dont sept s'étaient ensuite rétractés. De juillet 2007 à octobre 2008, Troy Davis avait fait face à trois dates d'exécution, reportées *in extremis*. Le 28 mars dernier, la Cour suprême des États-Unis a rejeté son 3^e recours, ouvrant la voie à une nouvelle date d'exécution.

Le 20 septembre, veille de l'injection létale, le Comité des grâces refusait d'accorder la clémence. Le jour J, la défense de Troy Davis a demandé à ce qu'un test au détecteur de mensonges soit effectué et a déposé des recours devant la Cour suprême de Géorgie et la Cour suprême des États-Unis. L'ensemble de ces requêtes a été rejeté. Son exécution a soulevé une vague d'indignation dans le monde entier.

En vue de l'enterrement de Troy Davis, le 1^{er} octobre, sa famille a souhaité constituer une liste symbolique de « porteurs de cercueil honorifiques » sur laquelle ont figuré plusieurs personnalités religieuses, politiques et associatives françaises :

FRANÇOIS WALTER, PRÉSIDENT DE L'ACAT FRANCE / LAURENT SCHLUMBERGER, PRÉSIDENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE / GEOFFROY GOETZ, PRÉSIDENT DE L'ÉGLISE PROTESTANTE RÉFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE / JEAN-FRANÇOIS COLLANGE, PRÉSIDENT DE L'UNION DES ÉGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE / CLAUDE BATY, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE / STANISLAS LALANNE, ÉVÊQUE DE COUTANCES / MICHEL DUBOST, ÉVÊQUE D'ÉVRY / GABRIEL (DE VYLDER), ARCHEVÊQUE ORTHODOXE DE FRANCE / BORIS BOBRINSKOY, PRÊTRE ORTHODOXE, DOYEN HONORAIRE DE L'INSTITUT SAINT-SERGE / MARTINE AUBRY / EVA JOLY / CÉCILE DUFLLOT.

Dans sa dernière lettre, il y disait notamment ceci : « ce combat pour mettre fin à la peine de mort n'est pas gagné ou perdu à travers moi [...]. N'arrêtez jamais de lutter pour la justice, et nous vaincrons. »

→ Bangladesh / France

Originaire du Bangladesh, M. K. a été définitivement débouté de sa demande d'asile en France. Militant du parti politique Ligue Awami, en 2004, il avait été inquiété, arrêté et maltraité. De nouvelles menaces l'ont poussé à fuir son pays en 2006. Arrivé en France en 2007, il a saisi l'OFPRA afin de se voir reconnaître la qualité de réfugié. Après plus d'un an et demi de procédure, il a été débouté de sa demande en mai 2009. Cependant, entre temps, M. K. a appris qu'après de fausses accusations et une nouvelle procédure fallacieuse, il avait été condamné au Bangladesh à une peine de 10 ans d'emprisonnement, dans une prétendue affaire de détention illégale d'armes. Soutenu par l'ACAT-France, il a alors demandé la réouverture de son dossier de demande d'asile en France. Cette demande a cependant été définitivement rejetée par la Cour nationale du droit d'asile le 7 juillet 2011.

Depuis, il tente de régulariser sa situation par d'autres voies, avec l'aide notamment d'une adhérente de l'ACAT.

SUIVI DE SITUATIONS POLITIQUES

Israël /Palestine

En réponse à la publication du rapport d'enquête de la commission Palmer mise en place par l'ONU sur l'attaque de la flotille de Gaza en mai 2010, plus de vingt associations, dont l'ACAT-France, ont adressé aux membres du Quartet sur le Moyen-Orient une lettre ouverte dans laquelle elles ont protesté, le 15 septembre, contre « les idées fausses communément répandues à propos des conclusions du rapport Palmer », selon lesquelles le blocus maritime de Gaza serait légal. Dans sa réponse, Catherine Ashton, haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, confirme que le rapport ne conclut pas à la légitimité du blocus de Gaza et qu'il conforte au contraire les prises de position de l'Union européenne concernant la nécessité de mettre fin au blocus et les moyens de faire parvenir une assistance à la population de Gaza.

Zimbabwe

L'ACAT-France s'inquiète de la situation qui prévaut sur le territoire des mines de diamants de Marange, où les forces de sécurité zimbabwéennes commettent de graves violations des droits de l'homme sur les populations afin de les forcer à rechercher des diamants.

Chine.

L'ACAT-France avait dénoncé la répression massive de dissidents et de défenseurs des droits de l'homme arrêtés lors de la révolution de jasmin en avril dernier et était intervenue plus particulièrement pour quelques-uns d'entre eux. Ceux qui sont toujours détenus dans l'attente de leur procès, comme **Ding Mao** et **Chen Wei**, risquent toujours d'être victimes de tortures ou de mauvais traitements. **Ran Yunfei** a été placé, le 9 août, en résidence surveillée. Il est actuellement détenu illégalement à un poste de police à Abuja.

SUIVIS INDIVIDUELS

DÉTENTION AU SECRET

Soudan. **Burshra Gamar Hussein Rahma**, défenseur des droits de l'homme, avait été arrêté par le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS) le 25 juin 2011. Libéré en août sur demande du juge, il a été aussitôt arrêté à nouveau par le NISS et transféré, cette fois-ci, dans un lieu inconnu où il risque d'être torturé.

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

RDC. Six ans après les faits, le procès relatif au meurtre du défenseur des droits de l'homme **Pascal Kabungulu Kibembi**, assassiné chez lui le 31 juillet 2005, devant les membres de sa famille, est toujours bloqué. Le 29 juillet 2011, dans un communiqué commun, une trentaine d'ONG congolaises et internationales ont demandé l'ouverture d'un procès.

CRAINTE POUR LA SÉCURITÉ

RDC. Un commando armé a organisé l'évasion spectaculaire du chef maï-maï **Gédéon Kyungu Mutanga** le 8 septembre 2011, entraînant l'évasion de plus de 900 autres détenus. Le « commandant Gédeon » avait été condamné à mort en mars 2009 pour des « crimes de guerre et crimes contre l'humanité », commis entre 2003 et 2006 dans le Katanga. Cette évasion nécessite que les témoins à charge du procès soient protégés d'éventuelles représailles.

ÉTAT DE SANTÉ PRÉOCCUPANT

Côte d'Ivoire. **Basile Mahan Gahé**, un syndicaliste soupçonné de détenir des armes, a été arrêté chez lui le 26 avril 2011 par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire qui ont mis à sac son domicile. Malgré l'affirmation de la « normalité de sa détention » d'après le ministère ivoirien de la Justice, l'ACAT-France insiste pour qu'il soit vu par un médecin indépendant en raison de son état de santé.

RESTONS VIGILANTS en france

BONNES NOUVELLES

REGROUPEMENT FAMILIAL

Sierra Leone

Après avoir subi de graves persécutions (viol, incendie de son domicile...) en raison de l'activité politique de son entourage, Madame M. a dû fuir la Sierra Leone en 1998. Mère d'un enfant alors âgé de trois ans, elle a emprunté le chemin de l'exil qui l'a conduite en Guinée où un autre enfant est né, puis en Côte d'Ivoire, au Libéria et au Burundi où elle est tombée gravement malade. Pensant vivre ses derniers jours, elle a dû confier ses enfants à une amie, réfugiée depuis au Mali. En mars 2005, en France, elle a été reconnue réfugiée par l'OFPRA mais elle attendait depuis de pouvoir vivre avec ses deux enfants. La France refusait de leur accorder un visa au motif que le lien de filiation n'était pas établi. Grâce à l'aide de l'ACAT-France, elle a pu faire valoir ses droits devant le Conseil d'État qui lui a finalement donné raison. Ses enfants sont arrivés en France le 4 septembre dernier, après six ans de séparation avec leur mère.

> Confrontée périodiquement aux graves dysfonctionnements de la procédure de réunification familiale des réfugiés, l'ACAT-France milite pour une réforme d'ensemble de cette procédure en faisant primer le besoin de protection des réfugiés et leur droit de vivre en famille.

STATUT DE RÉFUGIÉ

Syrie

Monsieur W., étudiant syrien résidant en France depuis 2006, s'est engagé, en France, dans le mouvement de contestation contre le régime syrien initié en mars dernier. Il est de ce fait menacé par les autorités syriennes en cas de retour dans son pays, et a déposé une demande d'asile en août dernier. Avec l'aide de l'ACAT-France, il a complété son récit de demande d'asile en septembre. Deux semaines après son entretien à l'OFPRA, il vient de recevoir la décision de reconnaissance du statut de réfugié.

Hommage

> ARGENTINE

Les Grand-mères de la Place de mai ont été lauréates du Prix Houphouët-Boigny 2010 pour la paix. Lors de la réception du prix, le 14 septembre dernier au siège de l'UNESCO, Estela de Carlotto, sa présidente était accompagnée de six de 105 petits enfants retrouvés. Jeanne Dupouy, responsable pendant trois décennies de l'action menée par l'ACAT pour lutter contre la dictature et aider les Grands-mères dans la recherche des petits enfants disparus, était présente à l'UNESCO. Elle a eu la joie de rencontrer quelques petits enfants et en particulier Pedro Nadal dont elle avait rencontré le père à Paris (photo). Il a feuilleté avec beaucoup d'intérêt le cahier de Jeanne où figurent les groupes ACAT et les enfants qu'ils parrainaient.



Rencontres

> GUINÉE

Le mardi 20 septembre 2011, le secrétariat de l'ACAT-France a accueilli une vingtaine de personnes membres d'organisations guinéennes et françaises, membres du réseau PROJEG-PCPA Guinée, afin d'échanger sur le phénomène tortionnaire en Guinée, à la suite de la mission de terrain de l'ACAT-France dans ce pays en juin 2011. Un rapport a été publié début novembre 2011 (voir p. 18-19).

> TUNISIE

Le 1^{er} octobre 2011, Hélène Legeay, responsable des programmes Maghreb/Moyen-Orient, a rencontré Mohammed Mseddi et son épouse, de passage en France. M. Mseddi est un ancien prisonnier politique tunisien, parrainé par l'ACAT. Il était commandant de bord à Tunis Air au moment de son arrestation, le 29 juillet 1993. Soupçonné d'appartenir au parti islamiste interdit El-Nahda, M. Mseddi a été interrogé et torturé pendant 36 jours, au sein du ministère de l'Intérieur, puis condamné à 27 ans de prison notamment pour appartenance à un mouvement interdit, assassinat et complot contre l'État. Il a finalement bénéficié d'une libération conditionnelle en 2006. Mais ce n'est que le 9 mars dernier, après de cinq ans de marginalisation, qu'il a pu être réintégré au sein de Tunis Air, sans pour autant récupérer le statut dont il jouissait avant son arrestation. L'ACAT-France va soutenir la plainte pour torture déposée par M. Mseddi après la révolution ainsi que ses démarches pour recouvrer le statut auquel il a droit.

Événements

UNE MOBILISATION NATIONALE ET INTERNATIONALE SANS PRÉCÉDENT POUR TROY DAVIS

> FRANCE

À Paris, deux rassemblements ont eu lieu pour tenter d'empêcher l'exécution de Troy Davis. **Le 16 septembre**, environ 200 personnes ont répondu à l'appel de sept associations - ACAT France, Amnesty international France, Collectif Mumia Abu Jamal, Ensemble contre la peine de mort, FIDH, LDH, MRAP - pour demander la clémence au Comité des grâces. Pendant 1h30, les représentants des différentes associations sont intervenus pour évoquer la situation de Troy Davis mais aussi plus largement celles des condamnés à mort aux États-Unis et à travers le monde. Par ailleurs, un appel téléphonique à la famille de Troy Davis a pu être établi en direct.

Le mercredi 21 septembre, à quelques heures de l'exécution, un rassemblement a été organisé par les mêmes associations place de la Concorde, près de l'ambassade des États-Unis,

et a réuni approximativement 400 personnes. Une délégation de 5 personnes, dont le Délégué général de l'ACAT-France, Jean-Étienne de Linares, s'est présentée à l'Ambassade des États-Unis pour remettre une lettre, qui indiquait notamment : « Nous considérons que si Troy Davis était exécuté ce soir, ce serait un affront à la justice, et un revers cuisant pour les droits humains non seulement pour l'État de Georgie, mais aussi pour les États-Unis de manière générale. Nous signataires, sommes résolument opposés à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances, parce que nous considérons qu'elle est un traitement inhumain, cruel et dégradant, tant pour le condamné que pour ses proches. » Les adhérents de l'ACAT-France ont également participé à des rassemblements, les **16 et 21 septembre à Auch, Toulouse, Lille, Nantes, Marseille, Auxerre, Bordeaux, Lyon et Strasbourg** ; ils ont aussi organisé des veillées de prières spontanées. Mobilisés depuis avril 2011, les adhérents d'ACAT France avaient collecté plus de 5 000 signatures de la pétition en faveur de Troy Davis (sur plus de 600 000), et recueilli le soutien de 105 dignitaires chrétiens (sur 3 300 à travers le monde).



Paroles au coeur de l'action

TEMPS DE L'AVEINT, TEMPS DE PRIÈRE

En chemin vers Noël, chaque semaine du temps de l'Avent, chacun est appelé à porter dans ses prières une victime. Pour que la lumière de Noël pénètre au plus profond de leurs geôles, ou qu'elle trace un chemin d'espoir dans leurs jours de souffrance.

PRIONS pour eux



1^{er}
DIMANCHE
DE L'AVEINT

Asia Bibi. PAKISTAN.

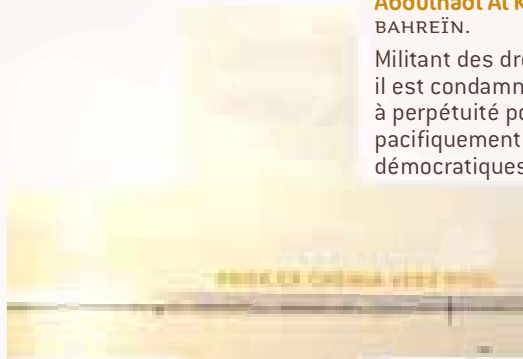
Chrétienne condamnée à mort pour un simple blasphème qu'elle nie avoir proféré. Sa famille, menacée de mort, vit cachée. Asia Bibi a cinq enfants dont une fille handicapée.



2^e
DIMANCHE
DE L'AVEINT

Abdulhadi Al Khawaja. BAHREÏN.

Militant des droits de l'homme, il est condamné à la prison à perpétuité pour avoir demandé pacifiquement des réformes démocratiques. Il a été torturé.



4^e
DIMANCHE
DE L'AVEINT

La famille Torres, Olga Silvas et Luis Alfonso Ruiz. COLOMBIE.

Trois enfants ont été torturés et tués et une jeune fille a été violée par l'armée colombienne. Ils étaient tous membres de la même famille. Le père et les autres enfants sont menacés. La juge qui était en charge de ces meurtres a été assassinée.



3^e
DIMANCHE
DE L'AVEINT

Youcef Nadarkhani. IRAN.

Pasteur, il risque d'être exécuté pour avoir refusé d'abjurer sa foi. Né de parents musulmans, mais converti au christianisme, il est condamné à la peine de mort pour apostasie.